



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village

59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE

Tél. : 03.27.61.04.11

mairie@dompierresurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2023-27

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte tenu du passage de fourreaux et de la pose de chambre – Chaussée Brunehaut – par la Société EIFFAGE VERQUIN

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront exécutés à compter du 07 août 2023 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdit pour les poids lourds et les véhicules légers.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le demandeur : la Société EIFFAGE VERQUIN.

Article 5 : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe ;
- La Société EIFFAGE VERQUIN

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 6 juillet 2023

Le Maire,

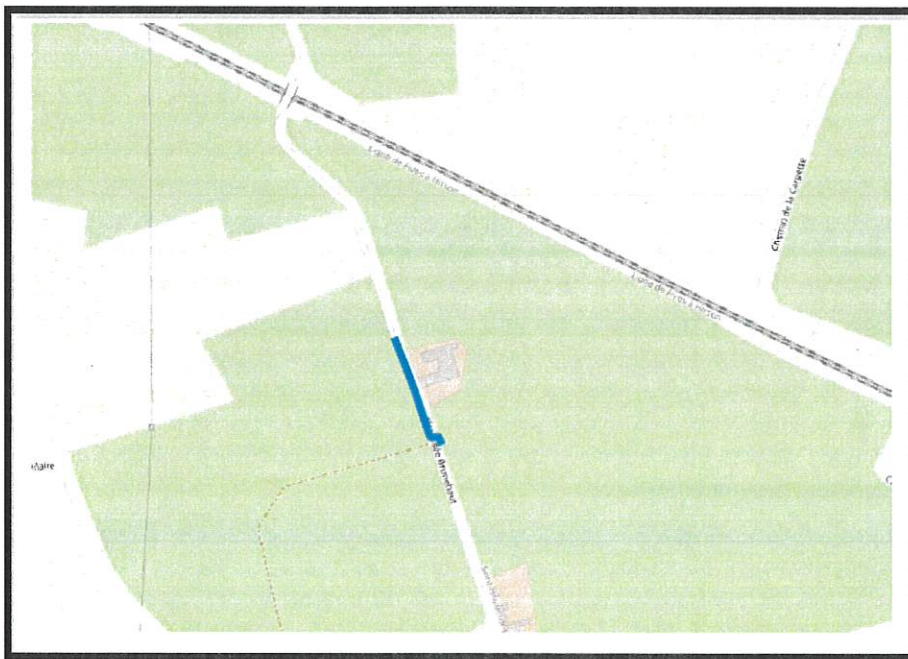
Jean-Pierre LIBERT

free

59534_002_01
APD GC BTS

 **EIFFAGE**

Plan



VC Brunehaut, 59440, Saint Hilaire sur Helpe

Version du Document : V1

Code projet du site :
59534_002_01

Fait par :
MF

Date de réalisation :
Le 07/04/2023